



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 22.095

MISE EN LIGNE LE 29-07-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20220311-DCPT22-095-AU
Date de télétransmission : 16/03/2022
Date de réception préfecture : 16/03/2022

DECISION

*Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
à caractère commercial*

==°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 20 mai 2021 (DC N°21/162) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public à caractère commercial à compter du 1^{er} juillet 2021 rendue exécutoire le 27 mai 2021,

DECIDE

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public à caractère commercial, à compter du 1^{er} juillet 2022, comme suit :

I – FOIRE A LA BROCANTE

	Tarif 2022
- le ml par jour	7,15 €

II – ATTRACTIONS, VARIETES, CIRQUES

	Tarif 2022
<i>(surface totale occupée par jour)</i>	
I – CHAPITEAUX CIRQUES Etc.....	
○ <i>Hors saison</i>	<u>du 13/09/ au 31/12/2022</u>
- 250 m ² à 500 m ²	153,00
- 500 m ² et au delà	306,00
○ <i>En saison</i>	<u>du 01/07 au 12/09/2022</u>
- Plus de 250 m ²	459,00
- Jusqu'à 500 m ²	918,00
- Jusqu'à 700 m ²	1 377,00
- De plus de 700 m ²	2 060,00
II – ATTRACTIONS, VARIETES	
○ <i>En saison</i>	<u>du 01/07 au 12/09/2022</u>
- Jusqu'à 100 m ²	71,50
- Jusqu'à 150 m ²	102,00
- Jusqu'à 200 m ²	112,00
- Jusqu'à 250 m ²	143,00

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 11 mars 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 mars 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

